

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 5774 - 2018 B 00233 - 837 723 857 - A.C.O.D. CONSTRUCTION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition		x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre						
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ACOD		76 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	
SIRET	8 3 7 7 2 3 8 5 7 0 0 0 1 2	06110 LE CANNET	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	MACONNERIE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	5 586	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL PIAT EXPERTISE 12 RUE DU MARÉCHAL PELLÉE 06600 ANTIBES Tél: 0493333006		Certifié conforme à l'original Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	DARMOUL NABIL

**N° 2065 bis
2023**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	12 126		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise ACOD

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 76 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

06110 LE CANNET

Numéro SIRET * 8 3 7 7 2 3 8 5 7 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1

Amortissements - Provisions
2

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

Net
3

Net
4

Immobilisations incorporelles
Fonds commercial *
Autres *

010
014

012
016

Immobilisations corporelles *

028

9 751

030

7 711

2 039

4 034

Immobilisations financières * (1)

040

800

042

800

Total I (5)

044

10 551

048

7 711

2 839

4 034

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)
Clients et comptes rattachés *

068

7 052

070

7 052

7 309

Autres * (3)

072

2 749

074

2 749

3 730

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

15 870

086

15 870

7 818

Charges constatées d'avance *

092

789

094

789

659

Total II

096

26 460

098

26 460

19 517

Total général (I+II)

110

37 011

112

7 711

29 300

23 551

PASSIF

Exercice N
NET
1

Exercice N-1
NET
2

Capital social ou individuel *

120

1 000

1 000

Ecarts de réévaluation

124

Réserve légale

126

100

100

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

14 556

14 038

Résultat de l'exercice

136

4 658

518

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

20 314

15 656

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

1 994

726

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

2 355

172

6 991

7 169

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

8 986

7 895

Total général (I + II + III)

180

29 300

23 551

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

800

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies N° 1 bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise ACOD		Exercice N clos le 2023										Exercice N-1 clos le 2022										Néant									
A - RÉSULTAT COMPTABLE				3		1		1		2		2		0		2		2		3		1		1		2		2		1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209																210													
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215																214													
		services *			217															218													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																		222													
	Production immobilisée *																			224													
	Subventions d'exploitation reçues																			226													
	Autres produits																			230													
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																				232													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																			234													
	Variation de stock (marchandises) *																			236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																			238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																			240													
	Autres charges externes * :		dont crédit bail :																	242													
			- mobilier																														
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *																	244													
	Rémunérations du personnel *																			250													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																			252													
	Dotations aux amortissements *																			254													
	Dotations aux provisions																			256													
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *																	262													
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles																															
Total des charges d'exploitation (II)																				264													
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																				270													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																			280													
	Produits exceptionnels																			290													
	Charges financières																			294													
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)																	300													
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)																														
	Impôts sur les bénéfices *																			306													
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																				310												
B - RÉSULTAT FISCAL																				312													
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																			316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																			318													
	Provisions non déductibles *																			322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																			324													
	Divers, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés																			330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			998													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				999													
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			997													
	Entreprise nouvelles (44 sexies)																			986													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)																			981													
	Investissements outre-mer																			344													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																			993													
	Zone franche urbaine (44 octies A)																			987													
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)																			989													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																				352													
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																			356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																				370													

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ACOD

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses

amendes

90

Total des réintégrations diverses

330

90

Détail des déductions diverses

Total des déductions diverses

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ACOD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ACOD										Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
		Autres	410		412		414		416						
	Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
		Constructions	430		432		434		436						
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
		Installations générales agencements divers	450	1 450	452		454		456	1 450		1 450			
		Matériel de transport	460	6 270	462		464		466	6 270		6 270			
		Autres immobilisations corporelles	470	2 031	472		474		476	2 031		2 031			
		Immobilisations financières	480		482	800	484		486	800			800		
	TOTAL		490	9 751	492	800	494		496	10 551			10 551		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499						
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506						
		Terrains	510		512		514		516						
		Constructions	520		522		524		526						
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	379	542	290	544		546	669					
		Matériel de transport	550	4 141	552	1 254	554		556	5 395					
		Autres immobilisations corporelles	560	1 197	562	451	564		566	1 647					
TOTAL		570	5 717	572	1 995	574		576	7 711						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
Immobilisations	Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Long terme								
		①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
		1													
		2													
		3													
		4													
		5													
		6													
		7													
		8													
9															
10															
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL						596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : ACOD

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B
	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 6 612
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 8 634
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : ACOD

31/12/2022

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : ACOD		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL I		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 58 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 7 7 2 3 8 5 7 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACOD

ADRESSE (voie) 76 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DARMOUL Prénom(s) NABIL
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 221174 N° Département Commune Pays TN
Adresse : N° 27 Voie CHEMIN DES OLIVIER
Code postal 06110 Commune LE CANNET Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.C.O.D. CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiées au capital de **1.000 €**
Siège social : C/ CABINET FENICE
76 Avenue Franklin Roosevelt
06110 LE CANNET

RCS CANNES 837 723 857 00012

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE TRENTE JUIN À ONZE HEURES,**

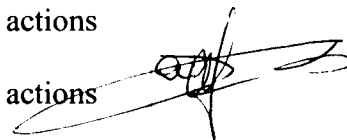
Les actionnaires de la Société " **ACOD CONSTRUCTION** " se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire, sur convocation de **Monsieur Nabil DARMOUL** Président actionnaire.

Le présent Procès-Verbal se veut conforme à l'article 42 du décret du 23 Mars 1967 qui rappelle que, toutes délibérations de l'assemblée des actionnaires doivent être constatées par un procès-verbal qui mentionne : la date et le lieu de la réunion ; les noms, prénoms et qualité du président de l'assemblée, les noms prénoms des actionnaires présents ou représentés avec l'indication pour chacun d'eux du nombre d'actions détenues ; un résumé des débats ; le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes.

ONT ETE CONVOQUÉS : Signature

- **Monsieur Nabil DARMOUL**, Propriétaire à concurrence de :
CENT (100) ACTIONS, respectivement numérotées de 1 à 100, ci100 actions

SOIT AU TOTAL UN NOMBRE DE CENT (100) ACTIONS, ci100 actions



II. SONT PRÉSENTS :

TOUS LES ACTIONNAIRES SONT PRÉSENTS

Il a été dressé une feuille de présence ci-dessus qui a été signée par chacun des actionnaires présents, agissant en son nom personnel.

Monsieur Nabil DARMOUL, président actionnaire, est désigné en qualité de Président de séance et de Secrétaire et accepte.

Monsieur le Président constate que tous les actionnaires représentant la totalité du capital social et des voix étant présents, l'assemblée réunissant ainsi le quorum statutaire est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer à la majorité requise soit plus des trois quarts des actions et des voix.

Conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi 66-537 du 24 Juillet 1966 (modifié par la loi 67-559 du 23 mars 1967) § 2 de l'article 38 disant que les actionnaires sont convoqués, quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (L.R.A.R.), reprises par les dispositions de l'article L.223-27 § 4 du nouveau Code de Commerce.

Toutefois, l'action en nullité de l'assemblée n'est pas recevable quand tous les actionnaires sont présents ou représentés (loi n°66-537 du 24 juillet 1966, art. 57). – V. décret n°67-236 du 23 mars 1967, art. 37, 38, 40 et 53.

Le Président déclare alors la Séance ouverte et dépose ensuite sur le bureau, les documents suivants qui sont mis à la disposition de ses membres, savoir :

- ✓ Les statuts de la société,
- ✓ l'ordre du jour,
- ✓ La feuille de présence signée par les actionnaires présents,
- ✓ le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le **31 12 2022**,
- ✓ Le rapport de la gérance sur l'ordre du jour de la présente assemblée,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée,
- ✓ Formalités – Pouvoir.

Monsieur le Président déclare à l'assemblée que conformément à l'article L. 223-26 du code de commerce ainsi les différents décrets & Lois, notamment (Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et décret n° 67-236 du 23 mars 1967) régissant les sociétés commerciales), que les dispositions légales et statutaires relatives aux documents à adresser ou à mettre à disposition des actionnaires, ont été strictement observées, les documents comptables susvisés, à l'exception de l'inventaire, qui a été tenu à leur disposition au siège social, le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport, ont été adressés aux actionnaires, et ce, tout ceci depuis plus de quinze (15) jours.

L'ASSEMBLÉE LUI DONNE ACTE DE CETTE DÉCLARATION.

Monsieur le Président, rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant, savoir :

1. Approbation du mode de convocation à l'assemblée,
2. Examen du rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice du 31 12 2022,
3. Quitus
4. Affectation du résultat,
5. Convention visée à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce (anciennement article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) sur les sociétés commerciales,
6. Pouvoirs et formalités,

Il s'ensuit que la majorité nécessaire pour l'adoption des résolutions inscrites à l'ordre du jour, est largement atteinte.

Puis, Monsieur Le président donne lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 12 2022 et du rapport sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce.

* * *

Aucune observation n'ayant été soulevée, et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIÈRE RESOLUTION :

La collectivité des actionnaires décide d'approuver le mode de convocation utilisé par la Présidence et, lui donne acte de la régularité de cette convocation, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toute prohibition ou nullité et donne également acte à la gérance de la communication des pièces aux actionnaires.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, l'assemblée générale déclare les approuver tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des actionnaires, en conséquence de ce que dessus, délivre quitus entier et sans réserve à la présidence de sa gestion pour l'exercice écoulé et clos au 31 décembre 2022 .

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'actionnaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 4 658 Euros en totalité au compte Report à Nouveau.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance concernant les conventions de la nature de celles visées à l'article L-223-19 du nouveau Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Etant observé que le président actionnaire, intéressé n'a pas pris part au vote.

SIXIÈME RÉSOLUTION

QUESTIONS DIVERSES : **NÉANT**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SEPTIÈME & DERNIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des actionnaires confère à la gérance les pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer les différentes formalités prescrites ou requises par la loi.

CETTE DERNIÈRE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée ce jour, à 12 heures.

De tout ce que dessus, après lecture faite, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires ainsi que par le Président.

* * *

DÉCLARATION COMMUNE DES ACTIONNAIRES

Chacun des actionnaires reconnaît avoir pris connaissance et lu individuellement et intégralement les quatre (4) pages numérotées respectivement de 1 à 4 représentant l'intégralité de leurs intentions et volontés, soumises à la présente assemblée générale extraordinaire.

En conséquence de quoi, ils déclarent chacun, individuellement et d'un commun accord vouloir approuver & ratifier sans réserve ni restriction aucune, les résolutions ci-dessus exprimées.

REMISE DES ASSEMBLÉES

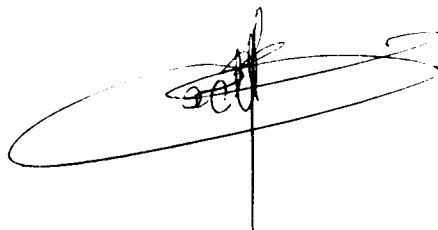
Chacun des actionnaires soussignés, reconnaît individuellement avoir reçu un (1) exemplaire original de la présente AGO pour lequel, il délivre bon et valable récépissé de réception dudit exemplaire original par leur seule signature apposée in fine de la présente assemblée.

FAIT LE CANNET: EN AUTANT D'EXEMPLAIRES ORIGINAUX QUE NÉCESSAIRES.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE TRENTE JUIN (30/06/2023)

LE TOUT SPÉCIALEMENT APPROUVÉ

Le Président
Monsieur DARMOUL Nabil



A.C.O.D. CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiées au capital de **1.000 €**
Siège social : C/ CABINET FENICE
76 Avenue Franklin Roosevelt
06110 LE CANNET

RCS CANNES 837 723 857 00012

RAPPORT DE LA GERANCE
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 80 700 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 77 137 Euros, soit une augmentation de 5 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 4 658 Euros, soit 6 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 80 701 Euros contre 77 162 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 5 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 76 044 Euros contre 76 644 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -1 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 19 180 Euros et représentent 24 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 995 Euros et représentent 2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 5 586 Euros soit 7 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	19 517 -	7 895 =	11 622
Exercice en cours	26 460 -	8 986 =	17 474

Soit une augmentation de 5 852 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 4 658 Euros

- à la réserve légale	:	Euros
- aux autres réserves	:	Euros
- en autres répartitions	:	Euros
- en report à nouveau	:	4 658 Euros
- en dividendes	:	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	Euros
- Réserve légale	:	100 Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	19 214 Euros
Situation nette	:	20 314 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

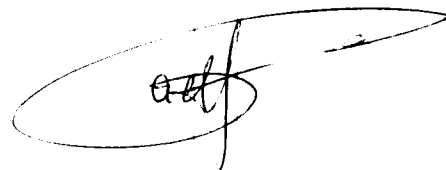
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



A.C.O.D. CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiées au capital de **1.000 €**
Siège social : C/ CABINET FENICE
76 Avenue Franklin Roosevelt
06110 LE CANNET

RCS CANNES 837 723 857 00012

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
Sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Concernant l'exercice clos le 31/12/2021, nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions des articles **L. 223-19 du nouveau Code de Commerce (anciennement article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) sur les sociétés commerciales** et 35 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967,

Nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions entre la société et son président et/ou actionnaire.

NATURE DE LA CONVENTION : REMUNERATION DE LA GERANCE : Aucune rémunération n'a été allouée à Monsieur DARMOUL Nabil es qualité de Président.

LE PRÉSIDENT

